



Les Intervenants Départementaux de Sécurité Routière (IDSR) sont des personnes bénévoles volontaires pour la réalisation d'actions de prévention conformes aux enjeux spécifiques du département de l'Ain. Ils agissent à titre bénévole dans le cadre du programme "AGIR pour la sécurité routière", dont l'objectif est de rassembler tous ceux qui souhaitent s'impliquer dans des actions concrètes de prévention, qu'ils soient fonctionnaires de l'État ou des collectivités territoriales, salariés d'organismes socioprofessionnels, ou membres d'associations.

Les IDSR peuvent notamment être mobilisés sur vos actions pour aider à délivrer les messages de sensibilisation / prévention sur les thèmes prioritaires conformes aux enjeux du DGO, et pour la mise en œuvre des outils : simulateur deux roues, voiture tonneau, testochoc, borne éthylo...A noter que ces outils ne sont utilisés que pour répondre à des objectifs pédagogiques précis, pour illustrer l'indispensable message de prévention qui doit être délivré en préalable. Leurs interventions sont gratuites.

La borne éthyloométrique



La borne éthylométrique, installée **uniquement** lors des évènements avec présence de boissons alcoolisées, permet à toute personne de contrôler son alcoolémie avant de reprendre la route. L'appareil fonctionne avec un embout à usage unique dans lequel souffle l'utilisateur, qui est le seul à voir apparaître le résultat. Elle nécessite seulement une alimentation électrique, et son utilisation est encadrée par un IDSR missionné, compétent pour délivrer un message de prévention. Son acquisition a été financée par le Pôle départemental sécurité routière, qui en assure la gestion. Elle est mise à disposition gratuitement.

Le simulateur 2 roues motorisé



Le simulateur 2 roues motorisé est un outil pédagogique dont la mission première est de permettre d'expérimenter virtuellement les dangers qui peuvent surgir en circulation, ce sans aucun risque. Il permet de vérifier la capacité de l'utilisateur à anticiper les aléas, à adapter sa conduite à son environnement et à prendre en compte les autres usagers (autos, camions, vélos, piétons...). Il offre toute une palette de scénarios qui modifient l'environnement (route, autoroute, ville...), les conditions météorologiques, de trafic, etc...**Il s'adresse aux utilisateurs réguliers de 2 roues motorisé, du vélomoteur à la moto de grosse cylindrée.**

Il peut être installé dans un local fermé (salle de classe, de réunion,...) ou en extérieur, sous un double chapiteau (18 m2 au sol, livré avec le simulateur). Il nécessite seulement une alimentation électrique, et son utilisation est encadrée par un intervenant formé, en général un IDSR missionné, compétent pour délivrer un message de prévention. Son acquisition a été financée par le Pôle départemental sécurité routière, qui en assure la gestion. Il est mis à disposition gratuitement.

Le pôle sécurité routière dispose également d'affiches, dépliants qui correspondent aux différentes campagnes de sensibilisation menée au niveau nationale.

Le site internet de la sécurité routière permet de visualiser l'essentiel de ces outils, répartis par thèmes : http://www.securiteroutiere.gouv.fr/rubrique.php3?id_rubrique=15

Dans la mesure où ils sont effectivement disponibles, vous pouvez en disposer pour compléter la diffusion des messages de sensibilisation délivrés dans le cadre de votre (vos) action(s).

Le demande doit être détaillée dans la fiche action de l'appel à projets.

Le pôle dispose également d'un certain nombre de supports de communication (articles SAM, sacs fluos, gilets fluos, porte-clés, stylos, ...) : en fonction des quantités souhaitées (à préciser dans la fiche action), et dans la mesure où leur utilisation est clairement en phase avec les objectifs poursuivis par l'action, ils peuvent être mis gratuitement à votre disposition. Le cas échéant, la subvention accordée dans la cadre du PDASR peut prendre en compte les frais d'acquisition de matériels que vous pourriez engager directement. Là aussi, uniquement dans la mesure où leur utilisation est clairement en phase avec les objectifs poursuivis par l'action.

Mais le pôle sécurité routière peut également gérer directement, à ses frais, la commande de ces articles. Une commande groupée, commune à plusieurs porteurs d'actions, peut d'ailleurs permettre une diminution sensible de l'investissement.

En tout état de cause, les demandes doivent être précises, et formulées dès le dépôt du dossier d'appel à projets.